

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juillet 2016
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART et Benoît SPITZ

Procurations : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN
 Joseph EHRHART à André METZ
 Benoît SPITZ à Jean-Marie KOENIG

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI ET 13 JUIN 2016

Les comptes rendus sont votés à l'unanimité.

N° 1

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE DE STOTZHEIM : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

- Vu la délibération du 1^{er} décembre 2014 par laquelle le Conseil décide de s'engager dans l'agenda d'accessibilité programmé pour la Mairie,
- Vu la délibération du 16 février 2015 par laquelle le Conseil approuve la convention de maîtrise d'œuvre avec le CAUE du Bas-Rhin,
- Vu la délibération du 31 août 2015 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet mairie établi par le CAUE, sur la base du montant des travaux de 450 000 € HT et autorise le Maire à organiser la consultation nécessaire au choix d'un maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 2 novembre 2015 confiant la maîtrise d'œuvre à Michel POULET, architecte,
- Vu l'appel d'offres,
- Vu la publication faite dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 2 juin 2016 et au Bulletin Officiel des annonces des marchés publics le 6 juin 2016,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres et d'Adjudication pour l'ouverture des plis, réunie le 27 juin 2016,
- Vu le rapport de vérification des offres du maître d'œuvre Michel POULET du 11 juillet 2016,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres et d'Adjudication pour le choix des entreprises, réunie le 11 juillet 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE comme suit les travaux de restructuration de la mairie de Stotzheim :

Lot	Entreprise	Montant HT du marché
Lot 1 : Transformation / Gros œuvre	Entreprise BARI 225 a rue Clémenceau 68120 STE MARIE AUX MINES	85 925,12 €
Lot 2 : Charpente bois	Entreprise MARTIN & FILS Zone industrielle - 67220 NEUBOIS	11 940,00 €
Lot 3 : Menuiserie extérieure bois	MENUISERIE JEHL ET FILS 8 rue Hohweg - 67600 EBERSHEIM	22 810,00 €
Lot 4 : Menuiserie extérieure acier / Serrurerie	Entreprise BOEHRER SARL 13 rue de l'Industrie - 68150 RIBEAUVILLÉ	91 242,40 €
Lot 5 : Ascenseur panoramique	Entreprise LORENZ Pascal 8 rue du Griffon - 67550 VENDENHEIM	43 500,00 €
Lot 6 : Plâtrerie / Isolation Faux-plafonds	GERKO SARL 3 rue de la chapelle - 67230 SERMERSHEIM	34 428,63 €
Lot 7 : Électricité – courants faibles	Entreprise HIRTZEL ARBOGAST ET FILS 3 rue Haute Fontaine - 67860 BOOFZHEIM	79 998,66 €
Lot 8 : Chauffage / Ventilation / Sanitaire	Entreprise HIRTZEL ARBOGAST ET FILS 3 rue Haute Fontaine - 67860 BOOFZHEIM	48 620,80 €
Lot 9 : Menuiserie intérieure bois - Mobilier	STUTZMANN AGENCEMENT 14 rue d'Asswiller - 67320 DURSTEL	59 893,19 €
Lot 10 : Carrelage	DIPOL SA 1 rue de la Batterie - 67118 GEISPOLLSHEIM GARE	6 041,28 €
Lot 11 : Peinture – Sols souples	PEINTUR'S HEIBEL ET GARGOWITSCH SARL 2 rue d'Alsace ZA MUCKENTAL - 67140 BARR	23 492,44€
Total HT du marché		507 892,52 €

- DÉCIDE de retenir la prestation complémentaire « climatisation », pour le lot 8, attribué à l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST ET FILS, pour un montant de 4 545,00 € HT,
- DÉCIDE de retenir les prestations supplémentaires alternatives attribuées comme suit :

Option	Lot et entreprise	Montant HT du marché
Réalisation des fondations de l'auvent en façade Sud	Lot 1 - Transformation / Gros œuvre Entreprise BARI - 225 a rue Clémenceau 68120 STE MARIE AUX MINES	491,70 €
Réalisation d'un auvent sur l'entrée de la mairie	Lot 4 - Menuiserie extérieure acier / Serrurerie Entreprise BOEHRER SARL 13 rue de l'Industrie - 68150 RIBEAUVILLÉ	15 422,60 €
Rafraichissement de la grande salle	Lot 11 - Peinture – Sols souples PEINTUR'S HEIBEL ET GARGOWITSCH SARL - 2 rue d'Alsace ZA MUCKENTAL - 67140 BARR	4 772,78 €
Total HT du marché / Option Tranche Optionnelle		20 687,08 €

- DÉCIDE de ne pas retenir, dans le cadre du marché, la prestation supplémentaire alternative n° 1, réalisation d'un traitement de charpente, du lot 2, charpente bois, et décide d'effectuer une consultation à part pour ces travaux,
- DÉCIDE d'effectuer une consultation à part pour un meuble office bas,
- DÉCIDE d'effectuer une consultation pour la souscription d'une assurance dommages-ouvrages pour les travaux à réaliser,
- CHARGE le Maire de lancer les consultations,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché de la restructuration de la mairie de Stotzheim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STOTZHEIM

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui prévoit que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la commission administrative paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales en relevant,
- Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Vu la répartition des tâches administratives et techniques au niveau de l'Association Foncière de Stotzheim et la nécessité de formaliser cette répartition sous une forme mieux adaptée,
- Vu l'accord des agents concernés par cette mise à disposition,
- Entendu M. le Maire qui expose le contenu du projet de mise à disposition,
- Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 28 avril 2016,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'approuver la mise à disposition du personnel administratif et du chef technique polyvalent au profit de l'Association Foncière de Stotzheim pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- PRÉCISE les modalités financières de cette mise à disposition :
 - . la Commune de STOTZHEIM versera au personnel communal la rémunération correspondant à leur grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liés à l'emploi),
 - . l'Association Foncière de Stotzheim remboursera à la Commune de STOTZHEIM le montant de la rémunération et des charges sociales du personnel communal.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition, donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE MOBILIER ET ÉLECTROMÉNAGER POUR LA CANTINE / GARDERIE

- Vu la délibération de la séance plénière de la communauté des communes Barr-Bernstein du 28 juin 2016 approuvant l'ouverture d'une cantine / garderie à Stotzheim à compter de la rentrée scolaire 2016,
- Entendu Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, en charge du dossier cantine / garderie, qui informe des effectifs inscrits à la cantine / garderie,
- Vu le compte-rendu de la réunion entre Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, et Mme Sandra DELAPLACE, Cheffe de service Enfance & Jeunesse de la Communauté des Communes Barr-Bernstein,
- Vu le plan d'aménagement et projet d'achats établis par Mme Sandra DELAPLACE, Cheffe de service Enfance & Jeunesse de la Communauté des Communes Barr-Bernstein, pour l'aménagement nécessaire de la salle multi-associative, qui accueillera la cantine / garderie,
- Entendu les explications de Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, pour les achats à effectuer, d'un montant estimé à 13 500 € TTC,
- Considérant qu'il est nécessaire d'établir des devis pour ces achats,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire et les Adjoints d'effectuer les devis pour les achats nécessaires à l'aménagement de la cantine / garderie, et d'effectuer ces achats au meilleur rapport qualité / prix,
- DÉCIDE de modifier le Budget Primitif 2016 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article 020 - dépenses imprévues :	- 4 000,00 €
Article 21312 - 1216 – aménagement salle cantine / garderie :	+ 4 000,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ÉCOLE

- Entendu M. le Maire qui informe les membres de la proposition reçue en mairie pour l'achat d'un photocopieur couleur reconditionné pour l'école avec contrat de maintenance. Suite à l'achat d'un nouveau photocopieur pour la mairie en 2013, l'ancien photocopieur Ricoh couleur de la mairie avait été placé dans les locaux de l'école, sans contrat de maintenance, ce qui a occasionné des coûts pour la mairie, notamment pour le toner et diverses réparations. L'ancien photocopieur Ricoh est en fin de vie.

Cette proposition d'achat d'un photocopieur Ricoh reconditionné s'élève à 399,00 € HT avec un contrat de maintenance de 63 mois et les conditions suivantes : tarif copie N/B : 0,004 € HT et tarif copie couleur : 0,04 € HT.

Vu le prix d'achat et le contrat de maintenance proposé et après étude des dépenses effectuées par la Commune depuis la fin du contre de maintenance de l'ancien photocopieur Ricoh, le Maire et les Adjoints proposent d'acquérir le photocopieur et de souscrire le contrat de maintenance pour une durée de 63 mois,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'offre n° 12538 de KONIX pour le photocopieur Ricoh MPC2800 reconditionné pour un montant HT de 399,00 € avec contrat de maintenance pour une durée de 63 mois aux conditions suivantes :
 - . Engagement N/B : relevé compteur - Tarif page unitaire N/B : 0,004 € HT,
 - . Engagement COLOR : relevé compteur - Tarif page unitaire COLOR : 0,04 € HT,
 - . Facturation trimestrielle,

- PRÉCISE que le photocopieur sera destiné aux locaux des écoles en remplacement de l'ancien Ricoh,
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 2183, matériel informatique,
- DÉCIDE de modifier le budget primitif 2016 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article 020 - dépenses imprévues :	- 500,00 €
Article 2183 - matériel informatique :	+ 500,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

TRAVAUX ÉGLISE : ZINGUERIE POUR LA PROTECTION DES PIERRES DE TAILLE

- Vu la délibération du 9 mai 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de traitement de la charpente et de zinguerie pour la protection des pierres de taille et décide de reporter les travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille au prochain Conseil en chargeant M. le Maire de prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France pour ces derniers travaux,
- Vu le compte rendu de la réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France pour ces travaux,
- Considérant que les travaux de l'église ont été prévus au Budget Primitif 2016,
- Vu les devis recueillis pour ces travaux,
- Vu le comparatif des devis pour la zinguerie (couvertines en zinc quartz prépatiné) pour la protection des pierres de taille,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer les travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille à l'entreprise BECK COUVERTURE SA, sise 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant HT de 9 530,54 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ET COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2015 RELATIF À LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM

- Entendu M. le Maire qui fait part au Conseil des rapports annuels 2015 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et du compte- rendu d'activités 2015 de ENEDIS relatif à la distribution publique de l'électricité sur le territoire de la Commune de Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et du compte rendu d'activités 2015 relatif à la distribution publique de l'électricité sur le territoire de la Commune de Stotzheim,
- CHARGE le Maire d'informer la population que les dossiers sont consultables en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

7.1. Comptes rendus des Commissions Communales

- **Commission Urbanisme** : les membres se sont réunis le lundi 20 juin 2016 à 18 h 00 à l'entrée EST, en face de la scierie, avec l'entreprise LEDERMANN, pour discuter des améliorations à apporter à l'aménagement actuel : 4 arbres, actuellement plantés devant 2 massifs, seront déplacés en octobre 2016.
- **Commission Vie Locale** : les membres se sont réunis le 29 juin 2016 concernant l'organisation de la réception du 13 juillet.
- **Compte rendu des conseils d'écoles** :
M. le Maire fait le compte rendu du conseil de l'école maternelle qui a eu lieu le 14 juin 2016.
Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait le compte rendu du conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le 14 juin 2016.

7.2. Compte rendu de la mise à disposition de copeaux pour paillage

Une permanence a été effectuée par Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, adjointes au maire, le samedi 25 juin de 9 h à 12 h à l'ancienne ferme Goepp. L'information a été communiquée aux habitants via la publication. **Au total, 6 personnes se sont présentées** (dont 2 n'étaient plus intéressées au vu des copeaux). M. le Maire va prendre contact avec l'entreprise LEDERMANN pour savoir s'ils sont intéressés par la récupération des copeaux.

7.3. Achat d'un défibrillateur pour la Commune

Suite à la demande de Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, ce point a été mis à l'ordre du jour de la présente séance. Il est évoqué la **mise en place d'un défibrillateur** devant le dépôt incendie. Les conseillers débattent du sujet. La secrétaire présente des exemples d'acquisitions de défibrillateurs par les Communes alentours ainsi que le contrat de maintenance souscrit. Les prix sont variables d'une commune à l'autre selon le type de matériel choisi. Après en avoir discuté, les membres du Conseil demandent des renseignements complémentaires à ce sujet (nécessité d'un contrat de maintenance, possibilité de subvention, convention entre commune et SDICE...).

7.4. Démission d'un membre du conseil municipal

Le Maire donne lecture du courrier par lequel **M. Marc HARRER** lui fait part de sa décision de démissionner du Conseil municipal de Stotzheim suite à une mutation professionnelle.

Un courrier a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet à ce sujet.

Le Conseil prend acte.

7.5. Lettre de remerciement

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier de remerciement reçu de **M. Roland GELB** suite à l'attribution de la subvention communale pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 27 Quartier Central à Stotzheim.

7.6. Point sur la maintenance informatique

Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, informe les membres du Conseil de la maintenance informatique gratuite pour les écoles et la bibliothèque par le Réseau d'Aide Informatique de Proximité (RAIP) de l'Éducation Nationale. Le contrat de maintenance souscrit auprès de la société ECS lors du dernier Conseil, sera utilisé pour le parc informatique de la mairie uniquement.

7.7. Déménagement de la mairie

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, informe le Conseil de demandes de **devis** pour le **déménagement de la mairie fin août**. En effet, il a été décidé lors d'une réunion Maire/Adjoints de solliciter des devis, la mairie ne pouvant être déménagée uniquement par les membres du

Conseil (pour des raisons de volume, mais également de congés estivaux). Toutefois, pour réduire le coût du déménagement, 4 dates sont fixées pour les membres du Conseil disponibles pour effectuer un premier tri des éléments à ne pas conserver et pouvant être détruits (le vendredi 15 juillet à 14 h, le lundi 18 juillet à 10 h, le mardi 19 juillet à 18 h et le lundi 22 août, heure non encore fixée). La secrétaire prendra contact avec les archives départementales à ce sujet.

Dès réception des devis pour le déménagement, ils devront être soumis pour approbation à un Conseil municipal (vraisemblablement fin juillet).

Le secrétariat sera déménagé provisoirement au logement communal sis 34 route Romaine. Les séances du Conseil municipal ainsi que les mariages se dérouleront au Presbytère sis 34 Haut-Village.

Pour les réunions des associations, il faudra envisager le club house ou le presbytère.

Un courrier de demande de dérogation devra être rédigé à M. le Sous-Préfet pour valider le déménagement provisoire des locaux de la mairie.

M. le Maire présente le devis pour le déménagement des lignes téléphoniques établi par Orange, pour un montant HT de 20,90 € pour la ligne fixe. Une demande sera faite en plus pour la ligne télécopie + Internet. Le déménagement des lignes se fera vers le 24 août.

7.8. Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Stotzheim est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPORTER son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

7.9. Point sur le bulletin municipal

Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, informe les membres du Conseil du coût engendré par l'impression en couleur du bulletin municipal depuis mars 2016.

En effet, le tirage de 490 exemplaires en noir et blanc s'élevait en moyenne à 25 €, alors que le tirage « couleur » des 490 exemplaires revient à 250 €, soit 10 x plus cher.

De ce fait, les membres du Conseil décident **d'imprimer le bulletin municipal à nouveau en noir et blanc, mais sur du papier blanc**, à compter de la prochaine parution. Le bulletin pourra être vu en couleur sur le site Internet du village.

-
- M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, pose la question de la raison de la mise en place de **plastiques noirs au cimetière**. Mme MASTRONARDI, adjointe au maire, informe le Conseil que ces plastiques sont destinés à éviter la prolifération de mauvaises herbes dans certaines zones du cimetière.
 - Mme Anne DIETRICH, membre du Conseil, demande si la Commune de Stotzheim pourrait faire face à une **arrivée massive de gens du voyage** (suite aux incidents récents de la Commune de Benfeld). La question n'a jamais été soulevée. Mais les communes et les forces de l'ordre restent impuissantes face à ce problème.

- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, demande des informations quant à **l'avancement des travaux de voirie de l'Impasse des Jardins**, travaux inscrits au Budget Primitif 2016. M. le Maire informe qu'il est en charge du dossier et en négociation avec OPUS 67 pour sa contribution à l'aménagement d'un parking.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, demande des informations concernant la **voiture qui stationnait sur le parking du terrain de football** depuis quelques temps. La gendarmerie a été contactée à ce sujet et a transmis à M. le Maire les coordonnées du propriétaire. M. le Maire a contacté directement le propriétaire pour demander l'évacuation du véhicule. Il s'agissait d'une personne domiciliée à Koenigshoffen à Strasbourg, qui avait laissé la voiture à Stotzheim, suite à une vente du véhicule.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, informe les membres du Conseil du **passage de la balayeuse le mardi 12 juillet** et que l'Association Fleurs et elle-même effectueront une tournée en vélo pour le concours des villes et villages fleuries, afin de **relever les maisons qui participeront au concours** le mardi 12 juillet à 17 h.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, signale que suite aux travaux de voirie effectués rue **Binnweg**, il subsiste des **trous non bouchés**. M. le Maire informe que l'entreprise qui a effectué les travaux interviendra prochainement pour y remédier.
- Mme Anne DIETRICH, membre du Conseil, souligne que **l'entrée vers le château appartenant à la Commune est à refaire**. Des **problèmes de fissure de la route sont également signalés** par certains membres. M. le Maire informe qu'il avait eu la proposition de l'entreprise EUROVIA pour la mise en place de patins. Un devis sera demandé pour connaître les prix de cette mise en place.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, informe qu'un **pot a été accroché avec un fil de fer sur la croix** située à l'entrée de l'Elendgaessel et demande si la mairie a des informations à ce sujet. Le pot a été retiré par M. d'ANDLAU. M. le Maire répond qu'il n'en avait pas entendu parler.
- Un prochain conseil aura lieu fin juillet ou début août. La date n'est pas encore définie à ce jour.

La séance est levée à 23 h 00

***Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 19 juillet 2016
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2016**

Ordre du jour :

1. Mise en conformité et réhabilitation de la mairie : attribution des marchés
2. Mise à disposition de personnel communal à l'Association Foncière de Stotzheim
3. Achat de mobilier et électroménager pour la cantine / garderie
4. Achat d'un photocopieur pour les écoles
5. Travaux à l'église : zinguerie pour protection des pierres de taille
6. Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et Compte-rendu d'activités 2015 relatif à la distribution publique de l'électricité sur le territoire de la Commune de Stotzheim
7. Divers et communication
 - 7.1. Compte rendu des Commissions Communales
 - 7.2. Compte rendu mise à disposition de copeaux pour paillage
 - 7.3. Achat d'un défibrillateur pour la Commune
 - 7.4. Démission d'un membre du conseil municipal
 - 7.5. Lettre de remerciement
 - 7.6. Point sur la maintenance informatique
 - 7.7. Déménagement de la mairie
 - 7.8. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024
 - 7.9. Point sur le bulletin municipal

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Dominique LEHMANN
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		Procuration à M. Jean-Marie KOENIG
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		/
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		Procuration à M. André METZ
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/